



ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):
..... 23 / 01 / 2017

ម៉ោង (Time/Heure) : 10:30

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកកំណត់រឿង / Case File Officer/L'agent chargé
..... SAN N. RADA

E456

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

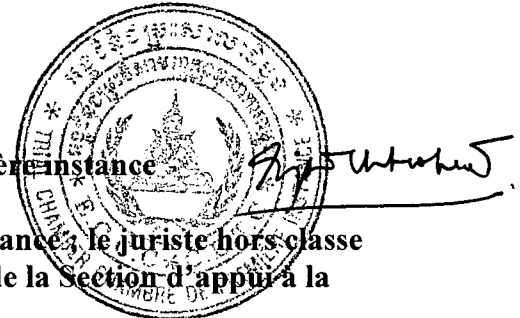
Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

MÉMORANDUM DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

À : **KRANH Tony, Directeur par intérim,**
Bureau de l'administration ; Knut
ROSANDHAUG, Directeur adjoint, Bureau
de l'administration

Date : 16 janvier 2017

DE : **NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance**



COPIE À : **Tous les juges de la Chambre de première instance ; le juriste hors classe**
de la Chambre de première instance ; le chef de la Section d'appui à la
défense

OBJET : **Réductions envisagées du budget alloué aux équipes de défense**

1. Le 11 janvier 2017, la Chambre de première instance a entendu les observations des équipes de défense de NUON Chea et de KHIEU Samphan concernant les réductions auxquelles il est envisagé de soumettre leur budget dans le cadre du deuxième procès du dossier n° 002. Les deux équipes de défense ont exprimé de vives préoccupations quant aux incidences qu'auraient de telles réductions budgétaires, à savoir qu'elles entraîneraient une perte d'effectifs et perturberaient ainsi le travail d'élaboration du mémoire contenant leurs conclusions finales à déposer le 24 avril 2017 ainsi que la préparation des audiences consacrées aux réquisitions et plaidoiries finales qui débiteront le 5 juin 2017. La Défense de NUON Chea a en outre annoncé qu'elle envisageait de solliciter un report des échéances au cas où ces réductions budgétaires seraient effectuées avant les dates en question. Les équipes de défense ont demandé à la Chambre de leur apporter son soutien pour reporter toute réduction budgétaire jusqu'à la fin des audiences consacrées aux réquisitions et plaidoiries finales. La Chambre renvoie au projet de transcription de l'audience du 11 janvier 2017 où sont exposés les arguments des équipes de défense dans leur intégralité.

2. La Chambre de première instance a examiné avec beaucoup d'attention ces arguments et pris en considération les incidences que pourraient entraîner les réductions budgétaires envisagées sur le bon déroulement des dernières étapes du deuxième procès

du dossier n° 002. À cet égard, la Chambre se dit favorable à ce que toute réduction éventuelle du budget alloué aux équipes de défense soit reportée au moins jusqu'à fin mai 2017, et n'intervienne de préférence qu'après les réquisitions et plaidoiries finales en juin 2017. Elle demande en outre au Bureau de l'administration de l'informer dès que possible de l'évolution de la situation en ce qui concerne ces réductions budgétaires envisagées.